

À une séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Luce tenue le 15 mai 2006 à 20 heures conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

À laquelle sont présents :

France St-Laurent, mairesse
Michael Ouellet, conseiller
Nathalie Bélanger, conseillère
Pierre Laplante, conseiller
Anne A. Racine, conseillère

Sont absents :

Charles Turcotte, conseiller
Hugues Dionne, conseiller

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Gino Dubé, directeur général est présent
Marie-Andrée Jeffrey, directrice générale adjointe est présente

Ordre du jour

- 1° Ouverture de la session
- 2° Ordre du jour
- 3° Ressources humaines / Journalier spécialisé
- 4° Assemblée publique de consultation
- 5° Adoption du selon projet modifiant le règlement de zonage numéro 348-93
- 6° Avis de motion / règlement pourvoyant à la rémunération des membres du conseil
- 7° Équipement de déneigement + bâtiment
- 8° Consortium Sopax et Roche / Promenade de l'Anse-aux-Coques
- 9° FQM/ un rapprochement entre le scolaire et le municipal / journée d'information
- 10° Ville de Rimouski / demande d'élargissement de la zone d'appel local

- 11° Association du cancer de l'Est du Québec / contribution financière
- 12° Corporation de développement touristique de Sainte-Luce / appui
- 13° Nomination de deux nouveaux membres du CCU / Hugues Dionne et Sébastien St-Laurent (Pierre Laplante, substitut)

175-2006

Ordre du jour

Proposé par : Anne A. Racine
Appuyé par : Nathalie Bélanger

Il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adopté

Ressources humaines

Journalier spécialisé / reporté

176-2006

Directrice générale adjointe

Proposé par : Pierre Laplante
Appuyé par : Michael Ouellet

Il est résolu à l'unanimité de procéder à une augmentation de salaire au poste de directrice générale adjointe pour les trois prochains mois, en raison de la transition avec le nouveau directeur général, et ce, selon le dossier 1-6.

Adopté

177-2006

Jean-Denis Bernier

Proposé par : Anne A. Racine
Appuyé par : Nathalie Bélanger

Il est résolu à l'unanimité de nommer Jean-Denis Bernier, chef d'équipe des travaux publics et de lui donner le statut d'employé régulier temps plein, et ce, après une probation d'une période de six mois complétée, avec une d'une augmentation de salaire, selon le dossier 1-15.

Adopté

Assemblée publique de consultation

Assemblée publique de consultation / règlement numéro R-2006-67 modifiant le règlement 348-93 et ses amendements afin de réduire la marge de recul avant prescrit au règlement de zonage à 7,5 mètres et d'autoriser l'usage « habitation multifamiliale » dans la zone 18-2(R).

La mairesse France St-Laurent explique le règlement et aucun commentaire est apporté par les citoyens

178-2006

Adoption du second projet modifiant le règlement de zonage numéro 348-93 et ses amendements

Proposé par : Pierre Laplante
Appuyé par : Anne A. Racine

Il est résolu à l'unanimité que soit adopté le second projet modifiant le règlement de zonage numéro 348-93 et ses amendements.

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L.R.Q., chapitre A-19.1, article 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de l'ancienne municipalité de Sainte-Luce a adopté, conformément à la *Lois sur l'aménagement et l'urbanisme*, un règlement de zonage le 4 janvier 1993;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire permettre l'implantation d'habitations multifamiliales avec une restriction à un maximum de quatre logements dans la zone 18-2 (R);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire permettre de réduire la marge de recul avant dans la zone 18-2 (R) pour qu'elle soit à 7,5 mètres;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par : _____
appuyé par : _____
et résolu que soit adopté ce second projet de règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

ARTICLE 2 : TITRE

Le présent règlement porte le titre de "Règlement numéro 2006-67 modifiant le règlement de zonage numéro 348-93 et ses amendements".

ARTICLE 3 : BUT DE RÈGLEMENT

Le but du présent règlement est de réduire la marge de recul avant prescrit au règlement de zonage à 7,5 mètres et d'autoriser l'usage "habitation multifamiliale" dans la zone 18-2 (R).

ARTICLE 4 : MODIFICATIONS DE LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

À la grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement de zonage no 348-93, à la zone 18-2 (R), est modifiée :

1. en ajoutant au bas de la grille des spécifications, la "note 11 : 10 mètres le long de la route 132 et 7,5 mètres"
2. en remplaçant, à l'intersection de la ligne "marge de recule avant" et de la zone 18-2 (R), l'expression "note 2" par la note 11
3. en ajoutant un trait hachuré à l'intersection de la ligne "habitation multifamiliale" et de la zone 18-2 (R)

ARTICLE 5 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ainsi qu'au *Code municipal*.

179-2006

Avis de motion

Avis de motion est dûment donné par le conseiller Pierre Laplante qu'à une prochaine session un règlement pourvoyant à la rémunération des membres du conseil de la municipalité de Sainte-Luce soit adopté.

Adopté

Équipement de déneigement + bâtiment / reporté

180-2006

Sopax et Roche / Promenade de l'Anse-aux-Coques

Proposé par : Michael Ouellet

Appuyé par : Anne A. Racine

Il est résolu à l'unanimité de retenir les services professionnels de la firme Sopax Groupe conseil Ltée et de la firme Roche Ltée Groupe conseil pour les plans et devis ainsi que la surveillance de chantier dans le dossier de la Promenade de l'Anse-aux-Coques. Que la firme Sopax soit le porte-parole dans ce dossier.

Adopté

181-2006

FQM / un rapprochement entre le scolaire et le municipal

Proposé par : Michael Ouellet

Appuyé par : Nathalie Bélanger

Il est résolu à l'unanimité de déléguer un membre du conseil municipal à participer à une journée d'information de la Fédération Québécoise des municipalités qui se tient le jeudi 25 mai 2006 à Rivière-du-Loup, ayant pour terme « Un rapprochement entre le scolaire et le municipal ». Les frais de transports et de repas sont remboursés selon la politique de la municipalité.

Adopté

182-2006

Ville de Rimouski / demande d'élargissement de la zone d'appel local

Proposé par : Pierre Laplante

Appuyé par : Anne A. Racine

Il est résolu à l'unanimité de signifier notre accord à la Ville de Rimouski concernant le processus d'élargissement de la zone d'appel local et d'aller de l'avant avec une consultation résidentielle selon les directives du CRTC.

Adopté

Association du cancer de l'Est du Québec / contribution financière – reporté

Corporation de développement touristique de Sainte-Luce / appui – reporté

183-2006

Nomination de deux nouveaux membres du CCU

Proposé par : Nathalie Bélanger

Appuyé par : Michael Ouellet

Il est résolu à l'unanimité de nommer messieurs Hugues Dionne et Sébastien St-Laurent, membres du Comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Luce et monsieur Pierre Laplante comme substitut, et ce, renouvelable au 1^{er} janvier 2008.

Adopté

Période de questions

184-2006

Levée d'assemblée

Proposé par : Anne A. Racine

Appuyé par : Michael Ouellet

Il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit levée à 20 :40.

Adopté

France St-Laurent
Mairesse

Marie-Andrée Jeffrey
Directrice générale adjointe